

Lyon, le vendredi 8 septembre 2017



**Madame Moulin-Civil
Rectrice de Région académique
Rectrice de l'académie de Lyon
Rectorat de Lyon
92 rue de Marseille
69354 Lyon**

Objet : Urgent - demande d'audience suite au refus général des demandes de dérogations des Psy EN stagiaires

Madame la Rectrice,

Le SNES FSU a pris connaissance de votre refus général des demandes de dérogations des Psy EN stagiaires.

Nous sommes surpris d'une telle prise de position. La DGRH a confirmé en juillet à notre organisation que les stages en CIO ou RASED étaient possibles dans les académies limitrophes.

Les stagiaires Psy EN ont été informés le 29 août qu'une note de service du ministère autorise les mises en situation professionnelle dans les académies limitrophes.

Enfin, nous savons que les stagiaires affectés au centre de formation de Bordeaux, peuvent par exemple réaliser leurs stages dans l'académie de Toulouse.

Votre décision est donc vécue très difficilement par les stagiaires Psy EN concernés, qui sont essentiellement des stagiaires ayant un ou plusieurs enfant(s) en bas âge, et qui ne comprennent pas cette décision, au vu de la position du ministère, du choix faire par d'autres académies, et des conséquences très concrètes que cela risque d'avoir sur leurs conditions de vie familiale.

Après échanges avec vos services, il s'avère que ce refus n'est pas motivé par des raisons pédagogiques.

Malgré nos demandes répétées, le SNES FSU n'a à ce jour pas reçu d'informations plus précises sur ce dossier de la part de votre administration.

Madame la Rectrice, parce qu'il est encore temps de réussir la rentrée des Psy EN stagiaires du centre de formation de Lyon, le SNES FSU souhaite être reçu en audience rapidement.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, nos respectueuses salutations.

Ludivine Rosset

Secrétaire académique du SNES-FSU

Secrétaire académique du SNES-FSU